



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE II : RÉOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE GROUPE DE TRAVAIL 2 4^e réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

« Manuel de bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite »

Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. La médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits

La Haye (NL), du 5 au 7 mars 2013

Conclusions finales

La 4^e réunion du Groupe de travail II sur la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 5 au 7 mars 2013 à La Haye.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

La réunion fut ouverte par Louise Ellen Teitz, Premier Secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close par M. Andrés Salcedo Velasco.

Une synthèse du travail réalisé depuis la dernière réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette réunion furent introduites par les membres de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, Mme Juliane Hirsch, qui est responsable de ce groupe de travail.

Un exposé thématique fut présenté au cours de la réunion sur le thème « Médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Le travail réalisé par la Conférence de La Haye et travaux en cours. » par Kerstin Bartsch, juriste, droit international de la famille et droit sur la protection internationale des enfants, Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH). Au cours de son intervention, l'orateur a présenté comme principal thème de son exposé le travail réalisé par la Conférence de La Haye et les groupes d'experts institués par la HCCH, ainsi que les principaux documents produits par ces groupes d'experts. En outre, l'orateur a présenté le Processus de Malte et le groupe de travail sur la médiation dans le contexte du Processus de Malte, auquel participent entre autres pays l'Egypte, la Jordanie et le Maroc. Par ailleurs, on a aussi souligné l'importance pour l'avenir du point focal central d'information pour le recours à la médiation.

Cet exposé fut suivi d'une discussion générale.

Les principales sessions de cette réunion furent consacrées à une discussion sur différents sujets proposés en vue de progresser sur la voie de l'élaboration du manuel.

Pendant la réunion, les représentants des pays méditerranéens ont pris la parole pour présenter la situation dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent également suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette quatrième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et les bonnes pratiques pour améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors des réunions précédentes et avoir l'occasion, dans ce contexte, d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion.
- c) Discuter et analyser le document de travail préparé par l'expert principal à court terme, Mme Juliane Hirsch, à la suite des travaux réalisés au cours de la troisième réunion de ce groupe de travail tenue à Madrid. Les participants ont eu l'occasion d'apporter des précisions utiles concernant ce document. A cet égard, il a été convenu que les participants pourraient envoyer des commentaires supplémentaires par écrit pour le 24 mars au plus tard.
- d) Finaliser la discussion sur certaines questions encore à débattre concernant les approches et les bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, avec une référence spéciale au déplacement illicite d'enfants.
- e) S'informer et discuter, à travers les présentations des différents pays, de la situation actuelle de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud, la médiation et autres moyens d'arriver à une résolution à l'amiable d'un conflit, rendre les accords juridiquement contraignants et exécutoires, et procéder à l'audition de l'enfant.
- f) Discuter des bonnes pratiques au regard du recours à la médiation et à d'autres moyens alternatifs de résolution des conflits dans les conflits transfrontaliers en matière familiale : défis particuliers en cas de déplacement illicite ou non-retour de l'enfant, mesures de protection, pertinence de la médiation et moyens similaires de résolution alternative des conflits, rendre les accords juridiquement contraignants et exécutoires, nature obligatoire ou facultative d'une phase préalable d'information sur la médiation, impact de la médiation sur la procédure, aide judiciaire et médiation, coût de la médiation familiale, profil du médiateur dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, sélection et formation des formateurs internationaux ou principes de la médiation, entre autres.
- g) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- h) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- i) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs.
- j) Arriver à un plus grand accord sur le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.
- k) Entamer la discussion sur le contenu des sessions de formation et visites d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.

- Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire également profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de ses 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. Par ailleurs, les participants ont été informés de ce que la cinquième et dernière réunion se tiendra à Prague (CZ) du 23 au 25 avril 2013.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

La Haye, le 7 mars 2013